

Procès-verbal du conseil municipal du 7 janvier 2026 à 19h00

L'an deux mil vingt-cinq le dix-neuf décembre, le Conseil Municipal de Coulonges-Sur-l'Autize a été convoqué pour le sept janvier à dix-neuf heures.

- Ordre du jour -

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 décembre 2025
2. Avenants pour la construction de la Maison d'Assistants Maternels

L'an deux mil vingt-six, le SEPT JANVIER à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Coulonges-sur-l'Autize légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Madame Danielle TAVERNEAU, Maire.

Etaient présents : MME TAVERNEAU, Maire, MM. BARATON, MOREAU, MMES ARNAUD, JUNIN Adjoints, MMES GEFFARD, GIRAUDIN, MALLET, MM. GRANIER, LEBON, RENOUX, RICHEL élus.

Etaient excusés : MME MAUPETIT, MM. PAPOT, PATOUT.

Etaient absents : MMES COLIN, RENAUD, MM. CORNUAU, DIEUMEGARD.

Secrétaire de séance :

Madame Agnès GEFFARD a été élue secrétaire de séance à l'unanimité, déclare accepter cette fonction aux charges de droit.

1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 décembre 2025 :

Le procès-verbal du conseil municipal du 10 décembre 2025, envoyé par voie électronique, à chaque conseiller municipal, a été approuvé à l'unanimité.

2) Avenants concernant la construction d'une maison d'assistants maternels :

Délib-001-2026 Préf. des DS le 12/01/2026

Madame le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre des avenants pour des travaux modificatifs concernant la construction de la maison d'assistants maternels :

- **Lot 3 : Charpente bois :**

• **Avenant n° 1 :**

- Travaux en plus-values :

- Poutre LC droit de section 162*630, longueur 7.20 m
- Ensemble de ferrures d'assemblage, finition antirouille, compris fixation

→ **L'ensemble : + 2 632,84 € HT**

- **Lot 5 : Etanchéité – évacuation des eaux :**

• **Avenant n° 1 :**

- Travaux en moins-value suite au réajustement des quantités :

→ **L'ensemble : - 1 364,00 € HT**

- **Lot 6 : Serrurerie :**

• **Avenant n°1 :**

- Suppression de traverses en IPE 12 prévu au marché de base
- Travaux en moins-value : - 2 380,53 €

→ **L'ensemble : - 2 380,53 € HT**

- **Lot 7 : Menuiseries extérieures :**

• **Avenant n°1 :**

- Travaux en plus-value (baies – stores) : + 6 803,00 €
- Travaux en moins-value (baies-stores-volets roulants) : - 6 803,00 €

→ **L'ensemble : 0 € HT**

- **Lot 9 : Plafonds – Cloisons sèches - Isolation :**

• **Avenant n°1 :**

- Travaux en plus-value (Bâti supports pour toilette) : + 283,08 €
- Travaux en moins-value suite à un réajustement des quantités : - 792,94 €

→ **L'ensemble : - 509,86 € HT**

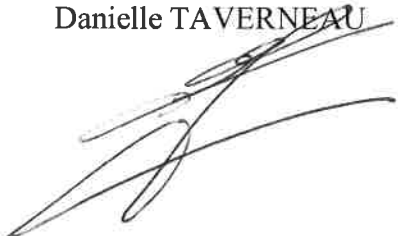
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte les avenants et autorise le maire à les signer pour la réalisation des différents travaux modificatifs.

L'ordre du jour étant épuisé et l'examen d'aucune autre demande n'étant présenté, Madame le Maire déclare la séance levée.

De tout quoi, le présent procès-verbal a été dressé que les membres ont signé avec Madame le Maire et la Secrétaire de Séance.

Ce procès-verbal sera publié sur le site internet de la collectivité.

Le Maire,
Danielle TAVERNEAU



La secrétaire de séance,
Agnès GEFFARD

